

# REGLEMENT « PARENTS TESTEURS »

## **Article 1 : OBJET**

LABORATOIRES GILBERT COSMETIQUES, société à responsabilité limitée au capital social de EUR 1 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 845 085 745 et dont le siège social est situé Avenue du Général de Gaulle à Hérouville Saint-Clair (14200) (ci-après désignée « LGC »), organise un test produit « Parents Testeurs » gratuit et sans obligation d'achat défini comme ci-après (ci-après désigné le « Test produit »).

La participation au Test produit implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les internautes participants et son application par LGC.

## **Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Test produit consiste à permettre, aux personnes répondant aux critères demandés selon le Test produit et tirées au sort parmi celles y répondant, de pouvoir tester le produit indiqué ci-dessous :

### **Le Test produit de 30 (trente) « Physiolac Bio Biscuits 120g » de la marque Physiolac :**

Toute personne physique majeure capable, de sexe féminin ou masculin, quelle que soit sa nationalité, résidant sur le territoire métropolitain français (Corse comprise) et parent d'au moins un enfant, peut tenter de participer au Test produit.

La valeur unitaire du «**Physiolac Bio Biscuits 120g**» de la marque Physiolac est de EUR 4.80 PPC (quatre euros et quatre-vingt centimes prix public conseillé).

La participation à tout Test produit est limitée à une personne physique majeure capable par foyer (même nom et même adresse postale).

Ne peuvent participer au Test produit les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus, les mandataires sociaux et membres du personnel de LGC et des autres sociétés du groupe dont fait partie LGC, ainsi que les familles de ceux-ci.

A tout moment, et notamment lors de l'attribution des produits à tester, LGC se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il jugerait utile et de demander tout justificatif des conditions énoncées ci-dessus. Le formulaire d'inscription en ligne de toute personne non autorisée à participer au Test produit ou pour laquelle le ou les justificatifs réclamés ne seraient pas fournis dans les délais impartis ne pourra être pris en compte par LGC et entraînera l'annulation de la participation au Test produit.

LGC se réserve le droit d'examiner toute activité frauduleuse et d'exclure du Test produit tout internaute participant suspect.

### **Article 3 : DEROULEMENT DU TEST PRODUIT ET DESIGNATION DES PARENTS TESTEURS**

Le Test produit et son règlement sont accessibles à l'adresse URL suivante :  
<https://www.hifamilies.fr/parents-testeurs/physiolac-bio-biscuits>

Tout internaute pourra demander une copie du règlement du Jeu par courrier envoyé à l'adresse suivante :

#### **LABORATOIRES GILBERT COSMETIQUES**

Service marketing digital – « Parents Testeurs »  
Avenue du Général de Gaulle  
14200 Hérouville-Saint-Clair

Les frais de timbre de la demande de copie du règlement seront remboursés sur la base du tarif « lettre verte » en vigueur, à raison d'un timbre par demande, sur simple demande accompagnée d'un RIB d'un compte bancaire ouvert en France ou d'un RIP d'un compte postal ouvert en France adressée avec la demande de copie du règlement, sous réserve d'une seule demande de remboursement par internaute participant (même nom, prénom et adresse postale). Les frais de timbre seront remboursés généralement dans les 60 (soixante) jours suivant la réception de ladite demande.

Les dates d'inscription au Test produit, de sélection au Test produit, d'envoi des produits et de relance pour avis sur les produits sont les suivantes :

- Dates d'inscription : du 10.12.2021 à 10h au 15.01.2022 à 23h59
- Date de sélection : le 17.01.2022 à partir de 10h ;
- Dates d'envoi des produits : entre le 18.01.2022 et le 28.01.2022 ;
- Date de relance pour avis sur les produits : à partir du 14.02.2021.

Afin de pouvoir tenter de participer au Test produit, les internautes doivent s'identifier en indiquant leur identifiant et leur mot de passe, ou se créer un compte à l'adresse URL suivante « <https://www.hifamilies.fr/mon-compte> ».

Pour se créer un compte, l'internaute doit indiquer son prénom, son nom, sa date de naissance, son adresse postale complète, son adresse mail, son mot de passe, et s'il attend un « heureux événement » ou non et le cas échéant la date du terme prévue, le nombre d'enfants qu'il a, ainsi que leur prénom et leur date de naissance. L'internaute accepte les Conditions Générales d'Utilisation et la Politique de confidentialité du site internet « <https://www.hifamilies.fr/> » en cochant la case réservée à cet effet. Enfin, l'internaute crée son compte en cliquant sur « Créer mon compte ».

Une fois connecté à son compte, l'internaute choisit le test auquel il souhaite tenter de participer et clique sur « Je participe au test ».

Par la suite, pour chacun des Tests produits, le jour de la date de sélection, un tirage au sort détermine les internautes participants sélectionnés parmi ceux répondant aux critères demandés. A la suite de ce tirage au sort, ce même jour, les internautes participants sélectionnés et non sélectionnés reçoivent un courriel de la part de LGC leur indiquant leur sélection ou non sélection au(x) Test(s) produit(s) concerné(s).

Pour chacun des Tests produits, 30 (trente) internautes participants sont sélectionnés.

A compter du jour de la date d'envoi des produits, les internautes participants sélectionnés ont un délai de 1 (un) mois pour tester lesdits produits et donner leur avis sur les sites des marques de LGC ou sur les sites partenaires communiqués par courriel aux internautes participants sélectionnés par le Service Marketing Digital de LGC :

- <https://www.facebook.com/labogilbert/> ;
- <https://forms.gle/gKo8yDfRVWNbpdvQ8>

Les internautes participants sélectionnés recevront les produits par voie postale, à l'adresse communiquée lors de la création de leur compte. LGC ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de retard ou défaut de livraison, de perte et/ou de détérioration des produits du fait des services postaux.

LGC ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non livraison des produits à un internaute participant sélectionné due à (i) des coordonnées erronées, notamment une adresse postale erronée, l'adresse postale prise en compte étant celle renseignée par les internautes participants sélectionnés au moment de la création de leur compte, (ii) un retour des produits avec notamment la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée » ou « Refusé », ou une quelconque autre mention, empêchant la distribution des produits. Dans ces cas, les produits non livrés seront conservés par LGC.

#### **Article 4 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais de connexion internet seront remboursés sur simple demande de tout internaute participant utilisant un abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion. La demande doit être faite sur papier libre indiquant les nom, prénom, adresse postale complète et adresse mail valide de l'internaute participant ainsi que la date et l'heure ou les heures de participation au(x) Test(s) produit(s), accompagnée d'un RIB d'un compte bancaire ouvert en France ou d'un RIP d'un compte postal ouvert en France et d'un justificatif d'abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion et adressée par courrier postal à compter de la date de clôture du/des Test(s) produit(s) et au plus tard dans les 8 (huit) jours ouvrables suivant la date de clôture du/des Test(s) produit(s), le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

#### **LABORATOIRES GILBERT COSMETIQUES**

Service Marketing Digital – « Parents Testeurs »  
Avenue du Général de Gaulle  
14200 Hérouville-Saint-Clair.

Toute demande de remboursement incomplète ou ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus ne pourra être prise en compte par LGC pour le remboursement des frais de connexion internet.

Les frais de timbre de la demande de remboursement seront remboursés, sur la base du tarif « lettre verte » en vigueur, à raison d'un timbre par demande de remboursement, sur simple demande accompagnant la demande de remboursement.

Les frais de connexion internet seront remboursés à tout internaute participant utilisant un abonnement internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion sur la base d'un temps de connexion estimé à 3 (trois) minutes nécessaires par participation au(x) Test(s) produit(s) au tarif de EUR 0,02 (deux centimes d'euro) toutes taxes comprises la minute, soit un remboursement total par participation et par connexion de EUR 0,06 (six centimes d'euro) toutes taxes comprises.

Toute demande de remboursement ne sera prise en compte que si elle émane de l'internaute participant ayant participé au(x) Test(s) produit(s) pour le(s)quel(s) il est demandé le remboursement des frais de connexion internet.

Un quelconque remboursement ne peut intervenir qu'à la seule condition qu'il y ait eu un débours réel de la part de l'internaute participant sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie. Il est rappelé que tout accès aux sites internet présentant le(s) Test(s) produit(s) s'effectuant sur une base gratuite ou d'un abonnement illimité ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est, dans ce cas, contracté par l'internaute participant pour son usage d'internet en général, et que le fait pour l'internaute participant de se connecter aux sites internet pour participer au(x) Test(s) produit(s) ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

LGC se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il jugerait utile, de demander tout justificatif et d'engager, le cas échéant, toute poursuite.

Une seule demande de remboursement des frais de connexion internet correspondant à l'ensemble des participations et connexions d'un même internaute participant au cours de toute la durée du (des) Test(s) produit(s), dans la limite d'une seule participation et connexion maximum par jour par internaute participant (même nom, prénom et adresse postale) sera prise en compte par LGC. Le remboursement des frais de connexion internet se fera sur la base du nombre de participations et connexions mentionnées dans la demande de remboursement et après vérification par LGC de l'exactitude du nombre de participations et connexions pour lesquelles un internaute participant demande le remboursement des frais de connexion internet.

Les frais de connexion internet et ceux de timbre pour la demande de remboursement seront remboursés dans les 60 (soixante) jours suivant la réception de ladite demande.

#### **Article 5 : EXCLUSION DE RESPONSABILITE**

LGC se dégage de toute responsabilité à l'égard de toute blessure, invalidité, perte, accident et/ou dommage causés à l'internaute participant sélectionné, du fait de la jouissance du produit envoyé dans le cadre du/des Test(s) produit(s). L'internaute participant sélectionné renonce à exercer toutes revendications et/ou recours liés à l'attribution et/ou à la jouissance des produits envoyés.

LGC se réserve le droit d'annuler, de reporter, de suspendre, de modifier, d'écourter ou de prolonger le(s) Test(s) produit(s) sans préavis en cas de force majeure ou si les événements le rendent nécessaire et sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

LGC n'est en aucun cas responsable de la variabilité des délais postaux.

LGC se dégage de toute responsabilité en cas de défaillances techniques, matérielles ou logicielles du site du/des Test(s) produit(s), de quelque nature que ce soit, notamment et non exclusivement des virus ne permettant pas le bon déroulement du/des Test(s) produit(s).

## **Article 6 : DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Le présent règlement est expressément régi par le droit français.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation orale concernant le(les) Test(s) produit(s), en ce compris la désignation des internautes participants sélectionnés, et l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au(x) Test(s) produit(s) et/ou au(x) tirage(s) au sort devra être formulée par écrit à l'adresse postale suivante :

### **LABORATOIRES GILBERT COSMETIQUES**

Service Marketing Digital – « Parents Testeurs »  
Avenue du Général de Gaulle  
14200 Hérouville-Saint-Clair

Tout différend ou litige concernant le(s) Test(s) produit(s) fera l'objet d'un règlement à l'amiable entre les parties.

Aucune contestation ou réclamation relative au(x) Test(s) produit(s) et/ou au tirage au sort ne sera prise en compte 8 (huit) jours après la clôture du/des Test(s) produit(s).

## **Article 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Toute reproduction, toute représentation ou toute exploitation de tout ou partie des éléments (i) composant le site internet de la marque PHYSIOLAC, et tout support sur lequel est (sont) présenté(s) le(s) Test(s) produit(s), notamment et non exclusivement sur la page du site internet de la marque PHYSIOLAC à l'adresse URL suivante <https://www.physiolac.fr> ou (ii) apposés sur les produits, sont strictement interdites.

La marque (i) figurant sur tout support sur lequel est(sont) présenté(s) le(s) Test(s) produit(s), notamment et non exclusivement sur la page du site internet de la marque PHYSIOLAC à l'adresse URL suivante <https://www.physiolac.fr> (ii) apposées sur les produits sont la propriété pleine et entière de la société mère du groupe dont fait partie LGC et ont fait l'objet d'un dépôt auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle en vue de leur protection.

## **Article 8 : DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel communiquées par les internautes participants sont nécessaires au bon déroulement du/des Test(s) produit(s) (notamment pour la sélection des internautes participants, l'envoi des produits et le remboursement des frais de connexion internet si l'internaute participant en a fait la demande). Elles sont confidentielles et ne seront utilisées par LGC que pour la finalité exposée précédemment et dans le respect des dispositions légales en vigueur. Si les internautes participants ne communiquent pas leurs données personnelles, ils ne pourront pas participer au(x) Test(s) produit(s) et/ou ne pourront pas recevoir leurs produits si leur participation a été retenue et ne pourront pas voir leurs frais de connexion internet remboursés s'ils en ont fait la demande.

Les données collectées sont conservées le temps de l'opération marketing et sont destinées au Service marketing et au Service communication de LGC.

Conformément à l'article 13 du Règlement Général sur la Protection des Données, les internautes participants bénéficient du droit de demander à LGC l'accès à leurs données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à leurs données, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité de leurs données. Pour exercer ces droits, les internautes participants s'adresseront à LGC par courrier à l'adresse suivante :

**LABORATOIRES GILBERT COSMETIQUES**

Service Marketing Digital – « Parents Testeurs »

Avenue du Général de Gaulle

14200 Hérouville-Saint-Clair

Conformément aux dispositions de l'article 40-1 de la Loi Informatiques et Libertés, toute personne dont les données personnelles sont collectées peut définir des directives, générales ou particulières, relatives au sort de ses données personnelles en cas de décès. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL. Les directives générales ou particulières peuvent être modifiées ou supprimées à tout moment.

LGC est en outre dotée d'un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : [dpo@labogilbert.fr](mailto:dpo@labogilbert.fr).

Pour le cas où LGC ne donnerait pas suite aux demandes formulées par les internautes participants, elle informe ceux-ci sans tarder des motifs de son inaction et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande, ainsi que de leur droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, ce délai pouvant être prorogé une fois.